



Photo : Mario Gagnon

Synthèse des actions du gouvernement du Québec pour préserver les caribous forestiers et montagnards

2019 à 2021

Depuis des décennies, le Québec est proactif pour la protection du caribou et de son habitat et déploie de nombreux efforts en ce sens. Il souhaite se démarquer dans l'aménagement de l'habitat, par ses interventions, par l'acquisition de connaissances sur l'espèce, et aussi par ses échanges et le partage de l'information avec ses partenaires forestiers, fauniques, environnementaux et autochtones.

En route vers une stratégie

- En avril 2019, le ministre Pierre Dufour a annoncé les prochaines étapes de l'élaboration de la **stratégie pour les caribous forestiers et montagnards**. Il y dévoilait également les territoires envisagés par la stratégie.
- En mai et juin 2019, le ministre a effectué une **tournee de consultation** dans les régions touchées afin de recueillir les commentaires des partenaires et de cibler les enjeux régionaux. Ceux-ci ont permis de préparer les travaux des groupes opérationnels régionaux (GOR).
- À l'automne 2019, les GOR, qui regroupent entre autres les intervenants du milieu et les communautés autochtones, ont été mis en place afin de recueillir de l'information sur les connaissances et les enjeux régionaux.
 - » Les pistes de solution proposées par les GOR ont notamment inspiré les scénarios qui seront étudiés par la Commission.

Acquisition de connaissances

- Le ministère a procédé à l'élaboration d'une **revue de littérature** scientifique afin de répertorier les connaissances et informations disponibles sur les facteurs de déclin des caribous forestiers et montagnards de la Gaspésie. Ce document a fait l'objet d'une révision par des experts externes au ministère.
- Le **système de suivi des populations de caribous forestiers et montagnards de la Gaspésie 2020-2031** a été déployé en 2020.
 - » L'acquisition de connaissances est standardisée depuis 2018. À ce jour, une douzaine d'indicateurs biologiques des populations de caribous forestiers et de caribous montagnards de la Gaspésie sont évalués et leur suivi se poursuit selon la planification. Plusieurs populations sont toujours en déclin et le suivi démontre que des efforts additionnels doivent être consentis afin d'assurer leur survie.

Mesures exceptionnelles de protection

- Des mesures exceptionnelles pour la protection des caribous des populations de Val-d'Or, de Charlevoix et de la Gaspésie ont été déployées.

Gaspésie

- » Intensification du piégeage estival des prédateurs en 2019 (enclos de piégeage);
- » Poursuite du piégeage de l'ours noir au printemps;
- » Instauration du piégeage hivernal du coyote à partir de l'hiver 2020;
- » Poursuite des incitatifs financiers pour le piégeage sportif des prédateurs;
- » Instauration d'un suivi des prédateurs (suivi télémétrique et inventaire par caméra photographique) à partir de 2020 dans l'objectif de valider et d'ajuster le programme de contrôle des prédateurs;
- » Construction d'enclos de maternité (en cours).

Charlevoix

- » Instauration d'un suivi télémétrique des loups dès la saison estivale 2020;
- » Poursuite des formations auprès de piégeurs sportifs visant à accroître les captures par piégeage des prédateurs;
- » Poursuite du contrôle de l'ours noir en collaboration avec la Nation huronne-wendat;
- » Construction d'un enclos de protection (exclos sans prédateurs) (en cours).

Val-d'Or

- » Contrôles ponctuels des prédateurs problématiques (avant la mise en enclos des caribous);
- » Mise en enclos des caribous en 2020 (exclos sans prédateurs) et agrandissement de celui-ci (en cours);
- » Poursuite des suivis télémétriques du loup.

Protection et restauration de l'habitat

- Le Québec a bonifié sa protection des habitats en mettant en place de mesures intérimaires d'ici l'adoption de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards. Ces mesures comprennent la protection des secteurs les plus touchés ainsi qu'une adaptation de la planification forestière afin de réduire les perturbations de l'habitat.
 - » Par cette intervention, le gouvernement assure la continuité des plans d'aménagement de l'habitat du caribou en vigueur et bonifie la protection des habitats clés pour le caribou en vue de la mise en œuvre de la Stratégie. Le prolongement du moratoire sur les coupes forestières dans l'habitat du caribou à Val-d'Or s'inscrit également dans cette intervention.
- Dans le dossier des aires protégées, plusieurs étapes ont été franchies dans la protection de nouveaux territoires contribuant ainsi à la protection de l'habitat du caribou forestier. Plus spécifiquement :
 - » la publication du décret officialisant la grande aire protégée des Caribous Forestiers-de-Manouane-Manicouagan de près de 10 200 km²;
 - » la mise en réserve d'une superficie de près de 39 000 km² sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James;
 - » la création de cinq aires protégées de plus de 100 km² à l'intérieur des limites de l'aire de répartition de la population de Manicouagan, de quatre autres à l'intérieur des limites de l'aire de répartition de la population de Caniapiscou et de six autres à l'intérieur des limites de l'aire de répartition préliminaire de la population de la Basse-Côte-Nord.
- Une superficie forestière productive de près de 155 000 hectares (1 550 km²) dans certaines unités d'aménagement de la région du Nord-du-Québec, dont environ 75 000 ha (750 km²) contribuait aux possibilités forestières, a été retirée du calcul des possibilités forestières 2023-2028.
 - » Cette superficie, sujette à la paludification (accumulation progressive de matière organique contribuant à diminuer la productivité forestière) représente un secteur de qualité pour le caribou forestier. Les données de suivi des populations démontrent d'ailleurs une forte fréquentation de ces territoires par cette espèce.

- Sur le plan de la restauration de l'habitat, le MFFP a poursuivi la planification et l'exécution de nouveaux travaux de démantèlement et de reboisement de chemins forestiers (zones d'habitats en restauration (ZHR) de Val-d'Or, de Charlevoix et de la Gaspésie, banc d'essai dos d'âne au Saguenay-Lac-Saint-Jean). Ces travaux permettent de restaurer l'habitat du caribou, ce qui à terme, devrait favoriser l'autosuffisance de l'espèce.

Gaspésie

- » 50 km en 2020 et 49 km en 2021 de chemins ont été démantelés.

Charlevoix

- » À l'automne 2020, dans la ZHR de Charlevoix, près de 9 km de chemin ont été démantelés. De plus, en 2021, la Société des établissements de plein air du Québec a procédé au démantèlement de 4 km supplémentaires.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

- » Dans le cadre du banc d'essai dos d'âne sur la nouvelle approche opérationnelle de récolte dans l'habitat du caribou forestier, 37 km de chemins ont été démantelés en 2021 dans le projet de vaste espace propice de Manouane.

Val-d'Or

- » Dans l'habitat du caribou de Val-d'Or, 165 km de chemins forestiers sont en voie d'être fermés. Le début des travaux est fixé à la fin octobre 2021.

Afin de tendre vers un consensus qui mènera au déploiement de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards, le gouvernement souhaite que les régions que le caribou concerne s'impliquent. C'est notamment pour cette raison qu'une commission indépendante est mise sur pied afin de consulter la population et les partenaires. Les conclusions des travaux de cette commission permettront de bonifier la réflexion du gouvernement dans l'élaboration de la stratégie.